



RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

**Objet : vente de 4'176m² de la parcelle no 450 en zone industrielle B à la Société d'exploitation des abattoirs de Moudon (SEAM SA)
Préavis No 16/17**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La COGEFIN s'est réunie le mercredi 4 septembre à 20h00. M. Olivier Barraud, municipal des finances et des ressources humaines, était présent pour répondre aux questions sur le plan financier uniquement, ce dont nous le remercions.

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF. 50'000.- par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises. Ledit article ne précise par contre pas si la commission doit se prononcer uniquement sur les dépenses, dans l'incertitude, ce rapport a été rédigé pour la bonne forme.

La COGEFIN soucieuse des intérêts communaux a demandé si le prix n'était pas un peu bas. Une évaluation a été faite, pour un terrain en pente en zone industrielle B, il s'agit du prix du marché. Des terrains se vendent au même prix sur la zone en Bronjon.

Dès lors, la COGEFIN vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

**vu le préavis de la Municipalité No 16/17,
ouï les rapports de la commission chargée de son étude et de la COGEFIN,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

- 1. autorise la Municipalité à vendre 4'176 m² de la parcelle no 450 à la société SEAM SA, à Moudon, pour un montant de 150.-/m², soit 626'400,**
- 2. autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction,**
- 3. le tout, sous réserve, de l'obtention d'un permis de construire LATC, et de droit de réméré.**

Moudon, le 3 octobre 2017

La rapportrice
S. Freymond

Présents : Mmes Demierre et Freymond, MM. Pereira, Lohner, Goy et Isufi.
Excusés : Mme Guex-Ombelli, M. Piguet